

VALISES MOULÉES PAR INJECTION

LA LÉGENDAIRE GARANTIE D'EXCELLENCE DE PELI

Peli Products S.L.U. (« Peli ») garantit à vie* ses produits moulés par injection contre la casse et les défauts de fabrication. L'étanchéité des valises Peli™ moulées par injection est garantie jusqu'à une profondeur de 1 mètre (3,3 pieds) pendant 30 minutes (IP 67), à condition qu'elles soient correctement fermées avec le joint torique en place et en parfait état, sauf stipulation contraire. Dans les limites permises par la loi, la responsabilité de Peli s'applique uniquement à la valise et exclut son contenu ou sa mousse.

Peli réparera ou remplacera toute pièce ou toute valise cassée ou défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE. Dans les limites permises par la loi, en cas de dommages, la responsabilité de Peli envers l'acheteur ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat de la valise pour laquelle sont réclamés des dommages et intérêts.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie en Europe, en Afrique et/ou au Moyen-Orient, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la valise a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

*Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

**La garantie à vie ne couvre pas
les valises rotomoulées, les produits AALG et la partie en tissu des sacs à dos.**

VALISES ROTOMOULÉES

GARANTIE PELI LIMITÉE À 1 AN POUR LES CONTENEURS ROTOMOULÉS

Peli Products S.L.U. (« Peli ») garantit à l'acheteur initial que ses conteneurs rotomoulés sont exempts de tout défaut, en ce qui concerne les matériaux et la fabrication, pour une durée d'un an à compter de la date de la facture. Ladite garantie ne couvre aucun équipement associé tel que les pièces de fermeture, les poignées rétractables, les roulettes et les fixations, que Peli garantit contre tout défaut de matériaux et de fabrication pour une durée de 90 jours à compter de la date de facturation.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE. Dans les limites permises par la loi : La responsabilité de Peli est limitée à la valise et exclut son contenu ; en aucun cas la responsabilité de Peli envers l'acheteur en cas de dommages ne pourra être supérieure au prix d'achat des conteneurs pour lesquels des dommages et intérêts sont réclamés.

Sur présentation d'une preuve d'achat datée et valide, Peli réparera ou remplacera tout conteneur cassé ou toute pièce défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. Tout conteneur remplacé ou toute pièce réparée ne sera couvert que pendant la durée restante de la garantie du produit initial acheté.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie en Europe, en Afrique et/ou au Moyen-Orient, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible et, en aucun cas, au-delà de douze mois à compter de la date d'achat. L'acheteur doit être en mesure de présenter une preuve d'achat datée et valide. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si le conteneur a été transformé, endommagé ou physiquement modifié d'une façon ou d'une autre, ou encore sujet à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

ÉCLAIRAGES

LA LÉGENDAIRE GARANTIE D'EXCELLENCE DE PELI

Peli Products S.L.U. garantit à vie* ses torches contre la casse et les défauts de fabrication. Cette garantie ne couvre pas l'ampoule ni les piles.

Peli réparera ou remplacera tout produit défectueux, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE. Dans les limites permises par la loi, en cas de dommages, la responsabilité de Peli envers l'acheteur ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie en Europe, en Afrique et/ou au Moyen-Orient, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si la torche a été transformée, endommagée ou physiquement modifiée d'une façon ou d'une autre, ou encore sujette à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

*Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

La garantie à vie ne couvre pas les valises rotomoulées, les produits AALG et la partie en tissu des sacs à dos.

SYSTÈMES D'ÉCLAIRAGE POUR ZONES D'ACCÈS DIFFICILES

GARANTIE PELI LIMITÉE À 1 AN POUR LES PRODUITS AALG

Peli Products S.L.U. (« Peli ») garantit à l'acheteur initial que ses systèmes d'éclairage pour zones d'accès difficiles (RALS), et tous les autres produits fabriqués par l'Advanced Area Lighting Group (AALG), sont exempts de tout défaut, en ce qui concerne les matériaux et la fabrication, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de maintenance, pour une durée de douze mois à compter de la date d'achat. Cette garantie s'applique uniquement à l'acheteur initial et n'est pas transférable.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, COMPRENANT, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE. Dans les limites permises par la loi, en cas de dommages, la responsabilité de Peli envers l'acheteur ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du produit pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Sur présentation d'une preuve d'achat datée et valide, Peli réparera ou remplacera toute pièce défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR INITIAL. Tout produit remplacé, ou toute pièce réparée, ne sera couvert que pendant la durée restante de la garantie du produit initial acheté.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie en Europe, en Afrique et/ou au Moyen-Orient, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible et, en aucun cas, au-delà de douze mois à compter de la date d'achat. L'acheteur doit être en mesure de présenter une preuve d'achat datée et valide. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si le produit a été transformé ou physiquement modifié d'une façon ou d'une autre, ou encore sujet à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

SACS À DOS

GARANTIE PELI POUR LES SACS À DOS

Peli Products S.L.U. (« Peli ») garantit que ses sacs à dos sont exempts de tout défaut matériel ou de fabrication, conformément à ce qui suit :

S'il existe, le compartiment rigide des valises Peli™ moulées par injection est garanti à vie* contre la casse et tout défaut de fabrication. L'étanchéité des valises Peli moulées par injection est garantie jusqu'à une profondeur de 1 mètre (3,3 pieds) pendant 30 minutes (IP 67), à condition qu'elles soient correctement fermées avec le joint torique en place et en parfait état, sauf stipulation contraire. Dans les limites permises par la loi, la responsabilité de Peli s'applique uniquement au sac à dos et exclut son contenu.

Peli garantit à l'acheteur initial que les sacs à dos en tissu sont exempts de tout défaut, en ce qui concerne les matériaux et la fabrication, pour une durée d'une année à compter de la date de facturation.

Peli réparera ou remplacera tout sac à dos cassé, toute pièce ou valise défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR. Tout sac à dos remplacé, ou toute partie en tissu réparée, ne sera couvert que pendant la durée restante de la garantie du produit initial acheté.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE. Dans les limites permises par la loi, en cas de dommages, la responsabilité de Peli envers l'acheteur ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du sac à dos pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie en Europe, en Afrique et/ou au Moyen-Orient, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible et, en aucun cas, au-delà de douze mois à compter de la date d'achat lorsque la demande de prise en charge sous garantie concerne un sac à dos en tissu. Les demandes de prise en charge sous garantie d'un sac à dos en tissu nécessitent également une preuve d'achat datée et valide. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux

conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si le sac à dos a été transformé, endommagé ou physiquement modifié d'une façon ou d'une autre, ou encore sujet à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

*Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

**La garantie à vie ne couvre pas
les valises rotomoulées, les produits AALG et la partie en tissu des sacs à dos.**

CAISSONS ISOTHERMES

LA LÉGENDAIRE GARANTIE D'EXCELLENCE DE PELI

Peli Products S.L.U. (« Peli ») garantit à vie* ses caissons isothermes contre la casse et les défauts de fabrication. Dans les limites permises par la loi, la responsabilité de Peli s'applique uniquement au caisson isotherme et exclut son contenu. Cette garantie à vie ne couvre ni les pieds en caoutchouc, ni le bouchon/robinet de vidange, ni le joint d'étanchéité, ni aucun autre accessoire du caisson isotherme, que Peli garantit contre tout défaut de matériaux et de fabrication pour une durée de 90 jours à compter de la date d'achat. Les caissons isothermes Peli ne sont pas conçus pour l'entreposage ou le transport des matières dangereuses.

Peli réparera ou remplacera toute pièce défectueuse, à sa seule discrétion. DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LES RECOURS MENTIONNÉS ICI CONSTITUENT LE SEUL ET UNIQUE RECOURS DE L'ACHETEUR.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI : (A) LA PRÉSENTE GARANTIE REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES TACITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET DE CONFORMITÉ À UN USAGE PARTICULIER ; (B) TOUTES LES AUTRES GARANTIES TACITES ET TOUTE RESPONSABILITÉ NON CONTRACTUELLE SONT ICI DÉCLINÉES ET EXCLUES.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, EN AUCUN CAS PELI NE SERA TENU POUR RESPONSABLE D'UN QUELCONQUE DOMMAGE IMMATÉRIEL, PUNITIF, ACCESSOIRE OU INDIRECT, NI D'UN QUELCONQUE DOMMAGE PARTICULIER, QU'UNE RÉCLAMATION POUR DE TELS DOMMAGES SOIT BASÉE OU NON SUR UNE GARANTIE, UN CONTRAT, UNE NÉGLIGENCE OU AUTRE. En cas de dommages, la responsabilité de Peli envers l'acheteur ne sera en aucun cas supérieure au prix d'achat du caisson isotherme pour lequel sont réclamés des dommages et intérêts.

Pour déposer une demande de prise en charge sous garantie en Europe, en Afrique et/ou au Moyen-Orient, l'acheteur doit contacter un distributeur Peli agréé. Toute demande de prise en charge sous garantie doit être effectuée par l'acheteur dès que possible et, en aucun cas, au-delà de 90 jours à compter de la date d'achat lorsque la demande de prise en charge sous garantie concerne les pieds en caoutchouc, le bouchon/robinet de vidange, le joint d'étanchéité ou tout autre accessoire du caisson isotherme. Les demandes de prise en charge sous garantie concernant les pieds en caoutchouc, le bouchon/robinet de vidange, le joint d'étanchéité et tout autre accessoire du caisson isotherme nécessitent également une preuve d'achat datée et valide. Dans l'éventualité où le produit serait défectueux conformément aux conditions de la présente garantie, le distributeur agréé indiquera à l'acheteur si la valise sera réparée ou remplacée, à sa seule discrétion.

Toute demande de prise en charge sous garantie, de quelque nature que ce soit, sera refusée si le caisson isotherme a été transformé, endommagé ou physiquement modifié d'une façon ou d'une autre, ou encore sujet à un traitement abusif, une mauvaise utilisation, une négligence ou un accident.

Certains pays n'autorisent pas les limitations de durée des garanties implicites, ni l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, de telle sorte que la limitation ou l'exclusion mentionnée ci-dessus peut ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits, variables d'un pays à l'autre. Les consommateurs bénéficient notamment de droits légaux, dans le cadre de la législation nationale en vigueur relative à la vente des biens de consommation. La présente garantie n'a aucune incidence sur ces droits.

*Garantie à vie non applicable si prohibée par la loi.

**La garantie à vie ne couvre pas
les valises rotomoulées, les produits AALG et la partie en tissu des sacs à dos.**